



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFET  
MARITIME  
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 2 décembre 2021

### Installation du nouveau Conseil maritime de la façade Sud-Atlantique

**Ce jeudi 2 décembre 2021, la préfète de la région Nouvelle Aquitaine, Fabienne BUCCIO et le vice-amiral d'escadre Olivier LEBAS, préfet maritime de l'Atlantique ont procédé à l'installation du nouveau Conseil maritime de la façade Sud-Atlantique.**

La nouvelle composition du Conseil maritime de façade Sud-Atlantique a été définie, pour les 3 ans à venir, par l'arrêté inter-préfectoral du 15 octobre 2021. Les organismes et instances concernés ont procédé la désignation de **32 nouveaux membres** générant ainsi le renouvellement d'environ un tiers de ses membres. Le conseil est maintenant composé de 15 femmes et 62 hommes.

La réunion a permis de mettre en place la nouvelle gouvernance du conseil et notamment la composition de sa commission permanente et de ses commissions spécialisées, sous la présidence de la préfète de région et du préfet maritime.

**Nathalie LE YONDRE a été désignée présidente de la commission permanente et vice-présidente du conseil.** La commission permanente a pour rôles principaux de préparer le programme de travail du conseil maritime de façade, de préparer les délibérations qui seront soumises aux votes et de coordonner l'activité des commissions spécialisées.

### Une instance de concertation

Le conseil maritime de façade est une instance de concertation en charge de l'utilisation, l'aménagement, la protection et la mise en valeur des littoraux et de la mer. Il est composé de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics, des professionnels du littoral et de la mer, de la société civile et des associations de protection de l'environnement.

Le conseil maritime de façade émet des recommandations sur tous les sujets relevant de sa compétence et notamment sur la cohérence de l'affectation des espaces en mer et sur le littoral. Il identifie les secteurs naturels à protéger en raison de la richesse de la faune et de la flore, les secteurs propices au développement des activités économiques, y compris l'aquaculture, et les secteurs pouvant faire l'objet d'une affectation future.

### Un acteur essentiel dans l'élaboration du document stratégique de façade

Le conseil maritime de façade Sud-Atlantique est un acteur essentiel dans l'élaboration du document stratégique de façade. Ce document dresse un état des lieux inédit des enjeux

environnementaux et économiques de la façade Sud Atlantique et porte une véritable vision stratégique pour le développement durable de l'économie bleue et la gestion intégrée des espaces maritimes et des littoraux à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Les éléments validés du document stratégique de façade sont d'ores et déjà consultables sur le site de la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique : [www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr).

Le document sera complété d'ici 2022 d'un second volet, constitué d'un plan d'action et d'un programme de suivi consultable sur le site [www.merlittoral2030.gouv.fr](http://www.merlittoral2030.gouv.fr).

*La nouvelle composition du conseil maritime de façade Sud atlantique est consultable sur le site de la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique : [www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr).*